

La Lettre de La Pastorale Pyrénéenne



Edito

Encore une année bien remplie !

L'augmentation de la pression de prédation sur le massif pyrénéen a énormément mobilisé l'ensemble de l'association. De nombreux changements ont eu lieu au sein de l'équipe salariée. Avec l'objectif de toujours répondre au mieux aux besoins des éleveurs désireux de mettre en place des moyens de protection efficaces, et malgré des moyens limités, nous travaillons à revoir le fonctionnement du pôle chien de protection. Xavier présente dans les pages suivantes les objectifs.

Il nous paraissait également important de réaliser un dossier sur le choix de la race pour un chien de protection car il s'agit d'une question que beaucoup d'éleveurs se posent avant de prendre leur premier chien, et nous souhaitons répondre à certaines critiques sur le patou dans un dossier technique clair.

Bonne lecture à tous et bonne saison d'hiver

Romain MOUTON
Président de la Pastorale Pyrénéenne



La Pastorale Pyrénéenne

Siège Social

Directeur : **Xavier COSTES** : 06.79.47.86.88

x.costes@pastoralepyreneenne.fr

Secrétaire : **Sandrine AMORY**

94, ter avenue François Mitterrand

31800 Saint-Gaudens

Tél : 05.61.89.28.50

ppsiege@pastoralepyreneenne.fr

www.pastoralepyreneenne.fr

Pôle chien de Protection

Les Techniciens Chien de Protection

Matthieu GARNIER : 06.48.64.40.45

Renfort TCP Ariège, Hte-Garonne, Htes-Pyrénées

m.garnier@pastoralepyreneenne.fr

Jean Lin FOURGUET PONCY : 06.72.50.95.45

Secteur Pyrénées Atlantiques & Hautes Pyrénées

Ouest

jl.fourguet.poncy@pastoralepyreneenne.fr

Sandra MALACHIN : 06.72.57.51.26

Secteur Ariège, Haute-Garonne Sud & Hautes Pyrénées Est

s.malachin@pastoralepyreneenne.fr

Magali ALLARD : 06.88.36.92.64

Secteur Aude & Pyrénées Orientales

m.allard@pastoralepyreneenne.fr

Réseau Bergers d'Appui

Coordinateur

Matthieu GARNIER : 06.48.64.40.45

m.garnier@pastoralepyreneenne.fr

Les Bergers d'Appui

Pierre JORGE : 06.71.87.87.33

Arnaud LEBLANC : 06.71.87.79.62

Benoit AMIEL : 06.71.87.76.75

Christophe DEU : 06.44.13.53.26

Magaly PASSARD : 06.44.13.51.24

rba@pastoralepyreneenne.fr

(Merci de préciser « à l'attention de » dans l'objet)

Appels d'urgence week-end et jours fériés

Laissez un message avec vos coordonnées sur le répondeur du 05.61.89.28.50, le **berger d'appui de garde** vous rappellera dans les plus brefs délais.

Vie de l'Association

L'année 2018 aura été celle du changement. De nouveaux éleveurs ont rejoint l'équipe du Conseil d'Administration et de nombreux recrutements ont eu lieu au niveau de l'équipe salariée. Un tournant qu'il a fallu accompagner au mieux pour que les services apportés par l'association puissent être rendus au mieux.

De nouvelles recrues à la Pastorale Pyrénéenne

Cette année, de nombreux changements ont eu lieu dans l'équipe. Au niveau du siège, Laurence SAJOUX, assistante de direction, a quitté ses fonctions pour être responsable des ventes sur une structure commerciale. C'est Sandrine AMORY qui a repris le flambeau.

Au niveau du pôle chien de protection, une grande partie de l'équipe est renouvelée. Sandra MALACHIN, ancienne éleveuse de brebis et de chiens de conduite, également utilisatrice de chien de protection a pris ses fonctions depuis le 15 juin pour remplacer Magali DEJARDIN sur le secteur de la Haute-Garonne, de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées (Est). Jean-Lin FOURGUET PONCY, qui a longtemps travaillé dans les Pyrénées Atlantiques a remplacé Lucie GUILLEROT sur ce secteur et les Hautes Pyrénées (Ouest) depuis le mois de septembre. Enfin, Magali ALLARD a remplacé Brice SIGE sur l'Aude et les Pyrénées Orientales. Ancienne éleveuse de brebis dans les Alpes, elle a géré durant plus de 10 ans sa meute de Montagne des Pyrénées pour faire face aux trois meutes de loups qui s'étaient installées sur son secteur. Elle était également référente chien de protection pour l'Institut de l'Élevage. Elle a rejoint notre équipe depuis le mois d'Octobre. Matthieu GARNIER, reste en renfort sur le pôle chien de protection principalement en dehors de la période d'estive.



Nous tenions à remercier chacun de nos anciens salariés pour leur investissement au sein de la Pastorale Pyrénéenne et leur contribution à l'amélioration des moyens de protection sur les départements pyrénéens.

Nous savons que tous ces changements ont pu entraîner certains dysfonctionnements sur le terrain, en particulier liés au renouvellement de l'équipe de techniciens. Par ailleurs, le nombre d'éleveurs et de chiens à suivre étant trop élevé pour nos techniciens, nous sommes contraints d'adapter le fonctionnement de notre pôle chien.

Le nouveau fonctionnement du pôle chien de protection

Historiquement, les TCP suivaient la quasi-totalité des éleveurs utilisateurs de chien de protection du massif pyrénéen. Aussi face à l'incapacité du pôle chien à assurer le suivi de tous les éleveurs possédant des chiens de protection, il a été décidé cette année de définir des priorités d'interventions.

Ainsi, les éleveurs qui font appel à nos services pour s'équiper d'un chiot, sont prioritaires puisque la période de placement et les trois années qui suivent sont les plus importantes pour garantir l'efficacité du chien dans son rôle de

protecteur du troupeau. Nous tenons compte également de la pression de prédation qui pèse sur le troupeau pour augmenter la fréquence et la qualité du suivi. Dans ces cas-là nous parlerons d'un suivi actif.

Par ailleurs, pour les éleveurs qui ont des chiens de protection de plus de trois ans, ou bien qui ont pris des chiots qui n'ont pas bénéficié d'un suivi avant les 6 premiers mois bénéficieront d'un suivi que nous qualifierons de passif. Dans ce cadre, nous tenterons de répondre au mieux aux problématiques rencontrées par les éleveurs. Si la visite sur exploitation ne sera plus systématique, une réponse téléphonique restera proposée.

Un objectif : rendre les éleveurs de plus en plus autonomes avec leurs chiens de protection.

Dans ce contexte, il semble essentiel que les éleveurs détenteurs de chiens de protection puissent être de plus en plus autonomes dans l'éducation et la gestion de leur(s) chien(s). C'est pourquoi, nous proposerons régulièrement des formations aux éleveurs intéressés pour qu'ils puissent acquérir cette autonomie. En articulant notre action sur de la formation collective nous devrions être en mesure de mieux répondre aux demandes des éleveurs qui acquièrent pour la première fois un chien de protection. Les techniciens resteront disponibles pour les éleveurs qui sont suivis depuis la mise en place du chiot (à deux mois) en cas de difficultés rencontrées. **Rappelons que plus l'intervention est rapide après une déviance de comportement constatée, plus il sera simple et rapide de corriger ce comportement.** A titre d'exemple, il faut rapidement contacter le technicien de secteur si le chien commence à jouer avec des agnelles (mordille la queue ou les oreilles). Si vous constatez que votre chien n'a pas respecté la clôture ou si, bien sûr, il n'est pas à l'aise et en confiance dans le troupeau, demandez conseil au technicien.



Formation chien de protection dans les Pyrénées Atlantiques ©Xavier Costes

Faire appel au technicien : un gage de réussite dans la mise en place du chien

Il est important de rappeler ici les étapes à ne pas négliger pour obtenir de bons résultats avec votre chien de protection :

1. **Le choix du chiot** : en passant par les éleveurs du réseau de la Pastorale Pyrénéenne, vous vous assurez que les chiots sont bien issus de parents au travail. Cela vous garantit également le bon état sanitaire des chiots. Pour rappel, les éleveurs chez lesquels nous sélectionnons des chiots signent une charte d'éleveur naisseur, qui les engage à fournir des chiots de qualité.
2. **La mise en place du chiot** (et ses premiers mois) : une période à ne pas négliger. Là encore, le technicien de secteur peut vous donner les conseils utiles pour réussir au mieux l'éducation du chien. Au-delà de 6 mois, il devient compliqué de rectifier certains comportements déviants.
3. **La première sortie du chien de la bergerie** : c'est un moment clé de la vie de votre chien. Là aussi, nous vous conseillons de bien discuter de cette sortie avec votre technicien de secteur pour éviter certaines erreurs.
4. **La première montée en estive** : importance de vérifier le bon comportement du chien et son attachement aux brebis, gestion de la meute...

Au-delà de la mise en place du chien, vous pourrez aussi discuter avec votre technicien du travail en estive, de la constitution d'une meute, du renouvellement de vos vieux chiens, de la stérilisation... En somme, tous les sujets qui se rapportent à vos moyens de protection.

Face à l'augmentation de la pression de prédation, la mobilisation des éleveurs est une nécessité

En 2016, l'ours Goiat a été relâché dans les Pyrénées Espagnoles. A l'automne 2018, deux ours ont été réintroduites en Béarn, secteur où un loup hybride aurait sévi sur les troupeaux dès le printemps. Enfin, dans l'Aude, le loup fait des dégâts depuis 2015. Dans ce contexte, il est quasiment certain que la pression de prédation va continuer d'augmenter chaque année jusqu'à ce que les populations de grands prédateurs se stabilisent. Il est alors essentiel que les éleveurs s'impliquent particulièrement dans une démarche de protection. Les prédateurs, ne doivent pas aborder les troupeaux en considérant les brebis comme des « proies faciles ». Il faut dans un même temps que les jeunes prédateurs ne se spécialisent pas dans la proie domestique.

Au niveau national quel est le rôle de la Pastorale Pyrénéenne ?

La Pastorale Pyrénéenne est actuellement la structure en France la plus expérimentée dans le domaine de la mise en place et le suivi du chien de protection. Cette action menée depuis plus de 20 ans a permis de placer et de suivre plus de 1200 chiens sur le massif pyrénéen et envoyer plus de 200 chiots issus de parents au travail hors massif pyrénéen. Structure identifiée et reconnue par les éleveurs, nous sommes souvent sollicités pour répondre aux demandes de Patou dans la France

entière et à l'étranger (Allemagne et Suisse principalement) pour fournir des chiens de qualité (via notre réseau d'éleveurs naisseurs).

Cependant, face à la problématique grandissante des prédateurs de loups, le Ministère de l'Agriculture a chargé l'Institut de l'élevage d'animer une filière nationale chien de protection (cf. encadré ci-contre). Vous retrouverez parmi ses référents, des anciens techniciens chiens de protection de la Pastorale Pyrénéenne comme Rémi Bahadur Thapa ou Bruno Thirion. Par ailleurs, la communication de l'Institut de l'Élevage sur le chien de protection et la problématique du loup en



Un réseau technique pour les chiens de protection

Les éleveurs peuvent être accompagnés dans leur utilisation de chiens de protection.

Dans le cadre du plan national d'actions 2018-2023 sur le loup, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a chargé l'Institut de l'élevage de mettre en place un réseau de formation et d'accompagnement autour des chiens de protection. Ce réseau, lancé en septembre, propose aux bergers et éleveurs désireux d'utiliser patous, kangals, bergers des Abruzzes et autres, des conseils et un suivi individuel sur l'exploitation.

Un suivi de terrain pour accompagner les éleveurs

Ainsi, il leur est possible de suivre une formation collective, structurée autour de parties théoriques et pratique, pour mieux comprendre le rôle et les comportements attendus d'un chien de protection, mais aussi être capable de bien le choisir, de bien l'introduire dans le troupeau et de bien le gérer au quotidien. Ils peuvent également demander un suivi individuel pour avoir des conseils directement sur leur exploitation, lors de la mise en place d'un chiot par exemple. Barbara Ducreux, chef de projet à l'Institut de l'élevage et coordinatrice du réseau chiens de protection, explique: « les experts du réseau sont tous des éleveurs et des utilisateurs expérimentés et reconnus de chiens de protection. Ce réseau a été créé pour les éleveurs et à leur demande. Les formations ne sont en aucun cas obligatoires. » Des référents locaux, eux aussi utilisateurs de ces chiens, vont suivre individuellement chaque professionnel intéressé par la démarche qui a ou va avoir un chien. Le référent local fait quatre à cinq visites sur l'exploitation de l'éleveur pendant environ deux heures. Il va l'aider à préparer les lieux pour l'arrivée du chiot, puis suivra par la suite l'éducation du chiot et les étapes importantes comme première sortie avec le troupeau à l'extérieur. Les éleveurs qui se trouvent dans les zones éligibles aux aides à la protection des troupeaux peuvent bénéficier de financement de l'Europe et de l'État. Pour les autres, une prise en charge par Vivea devrait être possible. ■ Bénédict Morel chiens-de-troupeau.idele.fr

Extrait de la revue Pâtre - Novembre 2018

France ont eu pour conséquence une augmentation du nombre de demandes de chiots à la Pastorale Pyrénéenne.

Etant donné que ce dispositif se met en place « hors Pyrénées », toutes les demandes d'éleveurs concernant les chiens de protection en dehors des départements pyrénéens devront s'effectuer auprès de l'Institut de l'Élevage.

Les pistes de travail de la Pastorale Pyrénéenne pour les années à venir

La Pastorale Pyrénéenne se doit de répondre à une problématique de taille : accompagner les demandes de plus en plus nombreuses en terme d'acquisition, de suivi et de placement de chiens de protection dans un contexte où la prédation augmente et les ressources humaines et financières sont limitées. Ce dilemme ne se résoudra, c'est certain, qu'avec la mobilisation des éleveurs, l'engagement des structures agricoles et le soutien de l'État pour que la mise en place des moyens de protection des troupeaux puisse être anticipée, effective et efficace. De son côté la Pastorale Pyrénéenne va continuer à travailler avec les éleveurs qui font naître des chiens de protection en bergerie. Comme le montre l'extrait de la charte ci-dessous, un réel travail est fait pour que les Montagne des Pyrénées qui sont au travail soient à la fois de qualité et faciles à mettre en place.

La tâche pour protéger les troupeaux est donc immense. Nous appelons toutes les bonnes volontés qui souhaitent apporter leur soutien à nous rejoindre, pour qu'ensemble nous arrivions à mieux protéger les troupeaux et faire en sorte que le pastoralisme dans nos vallées pyrénéennes, reste une réalité qui ne soit plus remise en cause.

Xavier Costes

Directeur de la Pastorale Pyrénéenne

Extrait de la charte d'élevage des chiots destinés à la protection des troupeaux



Produire des chiots demande un investissement en temps et en argent avant d'être un bénéfice !

Il est conseillé de garder un nombre raisonnable de chiots afin de :

- Ne pas épuiser la mère
- Permettre le bon développement des chiots
- Eviter trop de concurrence pour l'accès aux mamelles (seules 6 à 8 tétines fonctionnant bien)
- S'assurer du bon placement de toute la portée

Préférer la qualité à la quantité !

Le TCP de secteur est là pour vous conseiller lors de la sélection.

Privilégiez les chiots :

- les plus gros en poids
- portants des doubles ergots aux pattes postérieures
- les plus pigmentés

Équilibrez les sexes et leur nombre selon vos réservations et celles du technicien. Ne pas garder un seul chiot mais minimum deux pour un apprentissage correct des codes intra-spécifiques.

Évitez de garder pour toutes les raisons évoquées précédemment, plus de 6 chiots. Garder un nombre raisonnable de chiots permet de renforcer la sélection d'individus en bon état morphologique et sanitaire pour améliorer les chances de placement au troupeau ou pour du loisir (garde, compagnie). Faire le tri des chiots au 3ème ou 4ème jour.

La mise-bas doit se faire dans la bergerie mais dans un coin abrité des courants d'air et à l'abri des mouvements du troupeau (piétinement, stress...). La litière souillée lors de la mise-bas doit être changée. La couche doit rester propre et sèche (régulièrement paillée). La meilleure solution reste la constitution d'un box avec des claies ajourées duquel la chienne puisse aller et venir.

D'un point de vue juridique et fiscal, l'éleveur se doit d'identifier tous ses chiots (même en cas de dons) et de déclarer sa vente comme revenu.

Suite à une réservation d'un ou plusieurs chiots par l'Association, l'éleveur s'engage à :

- ✓ maintenir les chiots en bergerie, au contact des bêtes, en empêchant leur divagation en dehors du troupeau (parc hermétique)
- ✓ les manipuler un minimum de manière positive mais sans excès pour éviter une trop grande soumission et/ou familiarisation à l'humain
- ✓ respecter les calendriers sanitaires (alimentation adaptée et déparasitages réguliers) et fournir un sac de croquettes pour la transition alimentaire chez l'éleveur acquéreur.

Bilan du Réseau Bergers d'Appui

Une saison dense

Le Réseau des Bergers d'Appui a pu agrandir son équipe en 2018. Pierre Jorge et Arnaud Leblanc, bergers d'appui depuis une dizaine d'années, étaient à nouveau dans l'équipe. Ils ont pu aider les nouvelles recrues à se former sur les spécificités du travail de berger d'appui. Le renforcement du réseau des bergers d'appui s'est donc traduit par l'embauche de Benoît Amiel, Magaly Passard et Christophe Deu. Puis en début de saison, c'est Cyrielle Guenassia qui a pris le relais de la coordination du réseau pour permettre à Matthieu Garnier (coordinateur) de renforcer l'équipe de bergers.

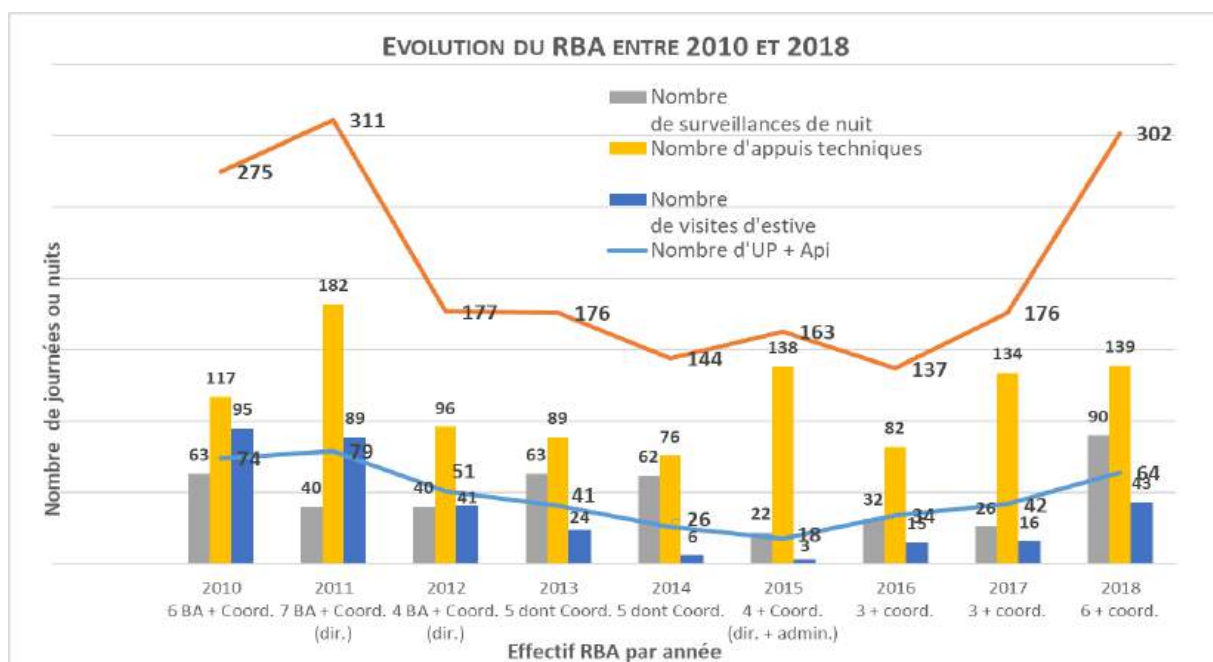
Ce renforcement était nécessaire. En effet, en 2017, le RBA avait dû refuser plus de 14 missions, faute de moyens humains. Cette année, le RBA a pu répondre à la quasi-totalité des missions demandées.



Mise en place de panneaux d'information sur les chiens de protection ©Pierre Jorge

• Une forte augmentation des interventions

Le nombre d'interventions en 2018 a été en forte augmentation. Le RBA est intervenu sur **64 estives différentes totalisant 302 journées d'intervention, soit une augmentation de près de 72 % par rapport à 2017.** Ces interventions répondent aussi à une augmentation de pression de la prédation. Il est



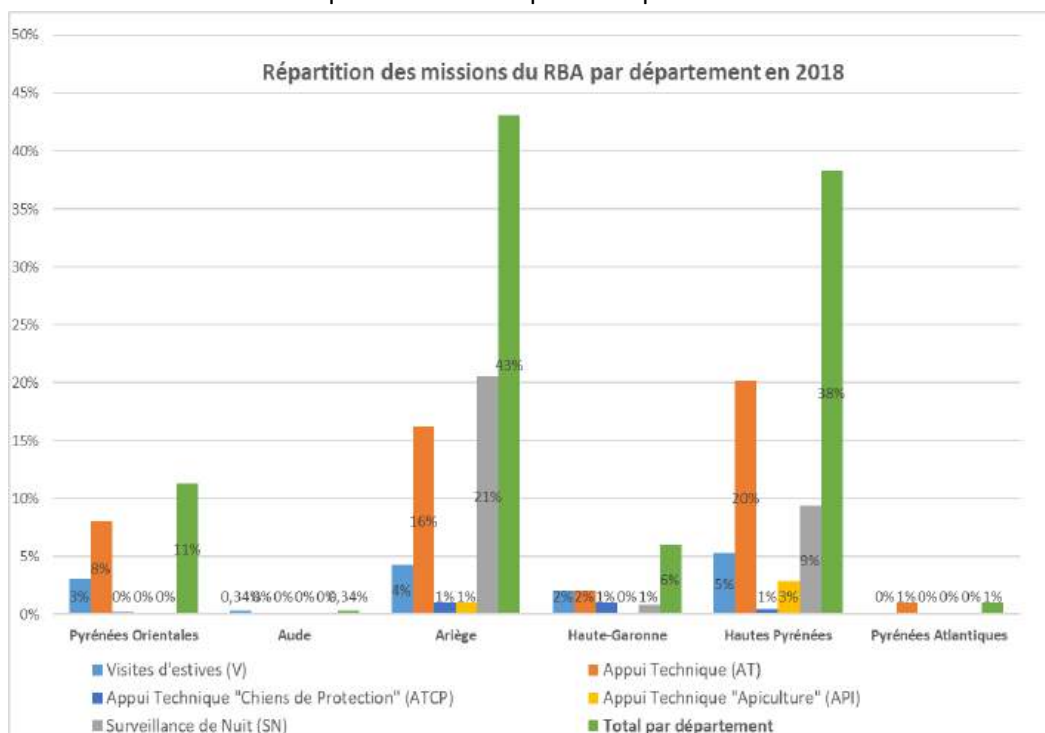
donc primordial que la Pastorale Pyrénéenne puisse renforcer son action en amont de la montée en estive, notamment, par l'action du pôle chien de protection, pour la mise en place de Patous, mais aussi mener des réflexions au sein des Groupements Pastoraux pour réfléchir ensemble à des solutions pérennes permettant la diminution la prédation.

• Ariège et Hautes-Pyrénées cumulent le maximum d'interventions

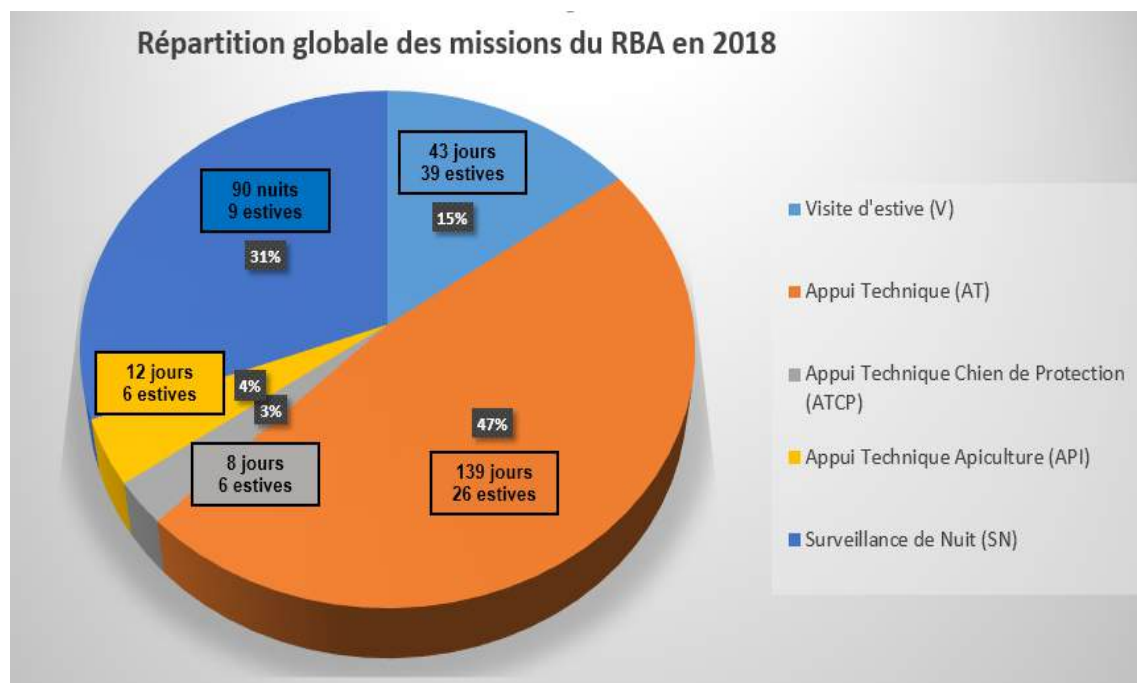
On remarque sur le graphique de la répartition des missions du RBA que la majorité des interventions ont eu lieu en Ariège et sur les Hautes-Pyrénées, tout comme cela était le cas en 2017.

D'ailleurs le pourcentage d'interventions sur le massif est quasiment identique à l'an passé : 12% des interventions dans les Pyrénées-Orientales, 48 % en Ariège, 6 % en Haute-Garonne et 34 % dans les Hautes Pyrénées.

En revanche, cette année, le RBA est intervenu sur l'ensemble du massif, ce qui n'était pas arrivé depuis 2010. En effet, suite à certaines prédatons sur une estive Audoise et à la demande des éleveurs, un berger d'appui s'est déplacé pour prendre un premier contact avec les éleveurs et le berger et prendre connaissance de l'estive.



• Le détail des missions



Cette année, une augmentation des visites d'estive est à noter (+6% par rapport à 2017). Cela s'explique par l'arrivée de nouveaux bergers d'appui qui ont dû visiter de nombreuses estives qui potentiellement pouvaient faire appel aux services du réseau des bergers d'appui en saison.

Ces visites sont essentielles car elles permettent aux bergers d'appui d'être rapidement opérationnels en cas de demande d'intervention.

Comme chaque année, les missions du RBA restent majoritairement tournées vers de l'Appui Technique : regroupement et recherche de lots, suite à un épisode de prédation ou une période de mauvais temps.

Les surveillances de nuit (31% des interventions) ont par contre été très nombreuses en 2018. Ce constat est inquiétant. En effet, nos surveillances de nuits ont été réalisées en partie sur des estives qui n'ont pas de chiens de protection. Or il paraît inconcevable, de remplacer l'action des chiens de protection par des bergers d'appui. Bien que la présence des bergers d'appui la nuit permette d'éviter la



Surveillance de nuit en Ariège ©Magaly Passard

prédation sur des troupeaux regroupés, cette aide n'a pas vocation à se généraliser. De plus, les bergers d'appui ont un quota d'heures de nuit à ne pas dépasser. Cette saison, chaque berger d'appui a épuisé son quota d'heures de nuit. Ce constat nous force à croire que ce n'est qu'en travaillant mieux avec les chiens de protection (augmentation du nombre de chiens sur les estives et amélioration du travail de meute) que le berger pourra être plus serein le soir, dans la mesure où le troupeau aura été préalablement regroupé.

Perspectives 2019

Les réintroductions de deux ourses dans les Pyrénées Atlantiques, ainsi que la présence nouvelle d'un loup, nous oblige à anticiper nos actions. C'est pourquoi en 2019, une forte mobilisation du R.B.A. se fera sur ce département : dans un premier temps, par le biais de visites d'estives pour mieux faire connaître le réseau ; dans un deuxième temps, si prédation il y a, pour pouvoir intervenir de façon rapide et efficace sur les estives concernées.

Enfin, un travail avec les chiens de protection est à généraliser sur le massif. La Pastorale Pyrénéenne milite pour que ce pôle puisse être également renforcé comme l'a été le réseau des bergers d'appui cette année. Ce renfort permettrait d'augmenter l'efficacité des chiens et accentuer le travail en amont des montées en estive. Ce serait aussi pérenniser un fonctionnement complémentaire des deux pôles (RBA et PCP) pour à accompagner au mieux les éleveurs dans les démarches de protection de troupeaux sur le long terme.



Estive ariégeoise ©Magaly Passard

Le choix de la race pour un chien de protection des troupeaux.

Un sujet qui fait débat

Dès lors qu'un éleveur décide de s'équiper en chien de protection, la question du choix du chiot et donc de la race se pose : quelle race choisir ? chez qui prendre le chiot ? quelle éducation lui donner ?

On ne dénombre pas moins de 24 races de chien de protection à travers le monde. Parmi les plus connues : le Montagne des Pyrénées, dit Patou, le Berger d'Anatolie, le Maremme Abruzzes, le Mâtin Espagnol... A travers ce dossier, nous allons voir quels sont les critères à prendre en compte dans le choix de la race. Pour cela il faudra clarifier les attentes que peut avoir un éleveur vis-à-vis d'un chien de protection. Cet article ne se veut pas exhaustif sur le sujet mais a pour but de pointer quelques éléments utiles à la réflexion sur ce thème. Nous vous exposerons enfin le positionnement de la Pastorale Pyrénéenne sur cette question.

Il est bien normal que chaque éleveur veuille faire l'acquisition du meilleur chien de protection qui soit et donc de choisir la meilleure race, s'il en est une... En effet, lorsqu'il s'agit de protéger ses brebis (ou autre espèce), l'éleveur est intransigent ; chaque perte liée à un prédateur est inacceptable, d'autant plus, si le troupeau est protégé par des chiens. Pour autant, il faut être prudent avec les conclusions hâtives quant à la définition d'un « bon » ou d'un « mauvais » chien de protection.

Finalement la seule véritable question à se poser pour apprécier un chien de protection est : **est-ce que mon chien a protégé mon troupeau dans un contexte où il était en mesure de pouvoir le protéger ?** Comprenez par là, que la première des questions à se poser est : ai-je donné les moyens à mes chiens de bien protéger le troupeau ?

En effet, si vous mettez un chien de protection tout seul dans un troupeau de 2000 brebis sur une estive très fréquentée par les ours, il n'est pas envisageable d'attendre de bons résultats de ce chien et cela quelle que soit sa race et la qualité de son éducation... De la même façon, si vous mettez quatre chiens de protection sur un troupeau de 1000 brebis sur une estive conduite en escabot, la performance des chiens s'en trouvera diminuée et les résultats risquent fort d'être décevants. Citons enfin les chiens qui, par manque d'attachement aux brebis passeront leur temps à errer hors du troupeau dans l'attente d'une quelconque distraction (un randonneur qui pourrait donner un bout de jambon, un petit gibier à chasser...) : ceux là évidemment ne feront pas de bons chiens de protection.

Ces pré-requis étant énoncés, nous considérerons pour la suite de cet article que les chiens dont nous parlons sont en mesure de protéger leurs troupeaux puisque les éleveurs auront tout mis en place pour que cela soit rendu possible.

Regardons de plus près les éléments qui définissent un « bon chien de protection ».

Regardons de plus près les éléments qui définissent un « bon chien de protection ».



Montagne des Pyrénées sur l'estive de Formiguères (66)

©Magaly Passard



Kangal en Turquie extrait du site wikipédia.org

Qu'est-ce que l'on attend d'un chien de protection des troupeaux ?

1. La protection du troupeau

Par définition un chien de protection doit « protéger son troupeau ». Ce n'est donc ni un chien de conduite, ni un chien de chasse et encore moins un chien de compagnie. Tous les chiens, quels qu'ils soient, ont un instinct de protection du territoire. Par contre, la protection du troupeau n'est pas instinctive mais bien le résultat d'un conditionnement. Ce point est essentiel, pour ne pas se faire de fausses idées sur le choix de la race et ne pas tomber dans le piège d'une race idéale pour la protection des troupeaux.

La protection d'un troupeau va s'exprimer par :

- le marquage du territoire sur lequel se trouvent les brebis ;
- l'alerte du chien vis-à-vis d'une menace (souvent exprimée par des aboiements) ;
- une interposition entre le danger et le troupeau à protéger.

Le chien peut aller exceptionnellement au contact lorsque son interposition n'a pas été suffisante pour éloigner le prédateur.



Il faut souligner ici qu'un chien, pour être dissuasif vis-à-vis d'un grand prédateur, doit être un minimum qualifié pour ce travail. C'est pourquoi il est important de cibler le choix de la race parmi les 24 recensées par la Fédération Cynologique Internationale (FCI).

2. Le respect de l'humain

Les chiens de protection vivent en permanence avec leur troupeau. Pour autant, ils sont régulièrement amenés à rencontrer des personnes : le vétérinaire, la famille, des enfants... et n'oublions pas pour les éleveurs transhumants : les courriers, vététistes et randonneurs qui parcourent les estives.

Le chien de protection doit donc être socialisé à l'humain pour qu'il le connaisse et qu'il ne l'associe pas, de fait, à une menace systématique pour le troupeau. Le discernement du chien va donc être important sur ce point. Là encore, c'est principalement l'éducation que va recevoir le chien qui va être décisive pour que son comportement soit approprié vis-à-vis de l'humain. Enfin le chien de protection doit rester manipulable par son maître.

3. Qu'il soit facile à utiliser et à mettre en place

Ce que nous pouvons encore attendre d'un chien de protection, c'est sa facilité d'utilisation et de mise en place. Un exploitant qui élève des brebis n'est pas forcément un cynophile expert qui va avoir beaucoup de temps à consacrer à l'éducation du chien. C'est spécifiquement sur ce point que le choix de la race et le choix des origines du chiot peuvent être judicieux.

Le choix de la race : une question de bon sens ?

Si nous considérons tout ce qui a été dit précédemment, on se rend bien compte que le choix de la race ne va en aucun cas garantir une efficacité en terme de protection du troupeau. L'efficacité du chien va être le résultat d'un environnement favorable à son imprégnation et d'une éducation adéquate.

Pour autant, lorsqu'on s'équipe d'un chien de protection, il faut mettre tout en œuvre pour faciliter la réussite de ce dernier. Il est donc primordial, quelque soit la race choisie, de prendre des chiots issus de parents au travail et d'en connaître les origines. Plus les croisements sont nombreux, plus il y a de risque de perdre les caractéristiques intéressantes pour chaque race de protection. Chaque éleveur doit se poser les bonnes questions lorsqu'il pose un avis sur son chien de protection. Il doit s'intéresser, à l'origine du chien, à la façon dont la mise en place a été effectuée et à l'éducation qu'il a reçue.

Le choix de la race pourrait donc se limiter à trois questions pratiques :



- Où puis-je trouver des chiots de qualité (hygiène, parents au travail, bonne imprégnation au troupeau...) et faciles à mettre en place ?
- A quel tarif ?
- Quel accompagnement puis-je trouver en achetant un chiot pour réussir la mise en place et la phase d'éducation ?

Dans la mesure où vous trouvez des réponses qui conviennent à ces questions, alors, à n'en pas douter, vous aurez fait le bon choix.

Le choix de la Pastorale Pyrénéenne

Sans hésitation, la Pastorale Pyrénéenne met en avant le Montagne des Pyrénées. De nombreuses raisons nous poussent à faire ce choix.

Tout d'abord, il est important de considérer que les races de chiens de protection sont issues d'une Histoire qu'il faut prendre en compte. Ainsi chaque race de chien est le résultat de sélections réalisées en un endroit donné pour répondre aux spécificités de ces endroits. Le Maremme des Abruzzes dans les Abruzzes, le Berger d'Anatolie dans une région de Turquie qui porte ce même nom et le Montagne des Pyrénées, dans les Pyrénées ! Il est donc logique que le Montagne des Pyrénées ait été la race de prédilection lorsqu'en 1996, une filière chien de protection commençait à être redynamisée dans les Pyrénées. Depuis 22 ans, l'action chien de protection existe et ce sont plus de 1200 chiens qui ont été suivis. Actuellement, c'est une base de plus de 600 Montagnes des Pyrénées répartis chez près de 400 éleveurs qui sont suivis sur tout le massif. La Pastorale Pyrénéenne connaît les lignées des chiens et leurs qualités de travail. Enfin, c'est plus de 60 chiots qui sont placés par la Pastorale Pyrénéenne, en moyenne, chaque année.

La Pastorale Pyrénéenne, n'est donc pas contre l'utilisation d'autres races que le Montagne des Pyrénées pour la protection des troupeaux. Mais, dans le contexte actuel, relancer une filière avec une autre race alors qu'une filière est déjà organisée paraît peu opportun. La limite principale de l'utilisation d'une autre race est l'approvisionnement en chiots. Si on parle de filière, il est important de raisonner en terme de capacité à fournir un nombre important de chiots suffisamment éloignés génétiquement pour éviter la consanguinité sur le terrain. Aller chercher des sujets au travail dans une race donnée pour organiser des saillies non consanguines est un travail sur le long terme qui nécessite des moyens. La Pastorale Pyrénéenne n'est pas en mesure actuellement de réaliser un tel travail. Dans un contexte où la pression de prédation augmente d'année en année, la Pastorale Pyrénéenne fait le choix d'encourager l'utilisation du Montagne des Pyrénées en affinant la mise en place pour obtenir de meilleurs résultats pour protéger les troupeaux.

A ce jour, la filière Montagne des Pyrénées est maîtrisée par les éleveurs de brebis du massif, la Pastorale reste un intermédiaire pour améliorer la qualité des chiens en conseillant des accouplements. Ce fonctionnement permet d'une part de garantir l'origine pastorale des chiens et d'autre part de limiter une flambée des tarifs des chiens de protection. C'est un fonctionnement gagnant-gagnant pour les éleveurs qu'il serait dommage de ne pas encourager.

Le vrai du faux

Le Montagne des Pyrénées n'est pas adapté à la protection contre le loup !

FAUX : Nombreux sont ceux qui ont changé de races en étant déçu des résultats du Montagne des Pyrénées face au loup. On entend parfois que le Montagne des Pyrénées est inefficace contre ce prédateur car ça fait longtemps que cette race de chien n'est plus confrontée au loup. Ces chiens ne seraient donc plus habitués à protéger les troupeaux du loup. Si on analyse un peu ce postulat, on se rend vite compte que cette vision est erronée. Le Montagne des Pyrénées étant le chien de protection le plus utilisé en France, il est de fait entendu que le nombre de déçus des résultats du Montagne des Pyrénées sur le loup est plus important que pour n'importe quelle autre race.

Le loup, prédateur redoutable, adapte sa technique de chasse en fonction du niveau de protection. L'éleveur doit donc user de stratégie et adapter sa meute de chiens pour faire face aux loups.

Peu importe donc la race de chien de protection, mais la lignée sera, elle, importante dans le choix du chiot, de même que l'implication de l'éleveur dans l'éducation de celui-ci. La meute de chiens doit être constituée correctement pour qu'elle puisse être efficace. Par ailleurs, de nombreux éleveurs des Alpes ont des Patous qui fonctionnent parfaitement face aux loups et arrivent à diminuer significativement la prédation.

L'équipe du pôle chien de protection de la Pastorale Pyrénéenne

Infos Pratiques

A VOS AGENDAS !

La prochaine Assemblée Générale se tiendra le 14 mars 2019. Chaque adhérent recevra prochainement la convocation et le programme de la journée.

Quelques liens utiles

- **Fiche évènement ours**

Cette « Fiche Evènement » est mise à jour chaque jour ouvrable et comprend des renseignements factuels sur les indices de présence de l'ours (empreintes, poils, crottes...), les déclarations de prédations et leur conclusion sur la responsabilité de l'ours.

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/fiche-evenement-ours-r8444.html>

- **Info Loup : la lettre d'information sur le loup et les activités d'élevage**

Vous y retrouverez toutes les informations concernant le loup : bilan des dommages, dernières actualités...

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/lettre-d-information-infoloup-a3856.html>

www.pastoralepyreneenne.fr

Un site internet riche en informations

Retrouvez sur notre site internet, toutes nos lettres dans la rubrique communication.



À télécharger :

Notre **Guide pour l'acquisition, la mise en place et l'utilisation d'un chien de protection** au format PDF sur notre site internet.

Toute l'équipe de la Pastorale Pyrénéenne vous souhaite une belle et heureuse année 2019 !



Bulletin adhésion



94 ter, avenue François Mitterrand
31800 Saint-Gaudens

☎ 05 61 89 28 50

ppsiege@pastoralepyreneenne.fr
www.pastoralepyreneenne.fr

Mme Melle Mr

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Commune :

Courriel : ☎ :

Eleveur Apiculteur Berger Vacher

Autre Profession :

Autre utilisateur de la montagne

Première adhésion Ré-adhésion

Cotisation individuelle : 20 € Dons : 15€ 30€ 50€ 100€

Cotisation Association : 50 € 200 € 500€ Autre

Je souhaite m'impliquer dans la vie de l'association

En plus de la diffusion sur le site internet, je souhaite recevoir la lettre de la Pastorale par courrier

Pour toute adhésion ou don à notre association, merci de nous envoyer un chèque à l'ordre de la Pastorale Pyrénéenne accompagné de ce bulletin complété. Vous recevrez en retour un reçu fiscal vous permettant de déduire 66% de votre don/adhésion du montant de vos impôts sur le revenu, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.